

# Glossaire du système modulaire FFA (Formation des formateurs)

## Annexe aux directives

### EP de formateur/trice et EPS de responsable de formation

---

**Analyse des besoins (en formation) individuels** Analyse des lacunes en formation qu'une personne perçoit par rapport aux exigences imposées par le contexte ou par un profil de qualification (correspond au terme allemand *Bedürfnisanalyse*).

**Analyse des besoins en formation** Comparaison entre le profil de qualification exigé et les compétences actuelles d'une personne ou d'un groupe de personnes (correspond au terme allemand *Bedarfsanalyse*).

**Andragogie** Théorie et pratique de la formation des adultes. A pour objet le travail de formation avec des adultes, se distinguant ainsi de la pédagogie qui se réfère à l'éducation et à l'enseignement aux enfants et adolescents.

**Aptitudes** « Les aptitudes sont des processus, des procédures et des compétences exercés au préalable, auxquels des personnes qualifiées peuvent recourir pour maîtriser des situations données » (SEFRI, Manuel relatif aux ordonnances).

**Aptitudes cognitives** Dans le « Modèle Compétences-Ressources », elles constituent une sous-catégorie des *aptitudes*, aux côtés des *habiletés pratiques* et d'autres.

**Bilan de compétences** Processus par lequel on essaie de faire l'inventaire des *compétences* qu'une personne a acquises dans des situations d'apprentissage formelles ou non formelles. Un bilan de compétences peut s'appliquer à un *profil de qualification* déterminé, par exemple pour une *validation des acquis*, ou bien être plus complet, p. ex. pour une préparation à une réorientation professionnelle. Il existe des offres de *cours* spécifiques et des outils pour effectuer des bilans de compétences.

**Brevet fédéral (gén.)** Qualification du degré tertiaire B de la formation professionnelle supérieure. Contrairement aux qualifications du tertiaire A, le brevet fédéral se base sur le profil professionnel et non pas sur un parcours de formation défini. Les candidats au brevet fédéral doivent, en règle générale, être en possession d'un titre de formation (professionnelle) du degré secondaire II. Le brevet fédéral existe notamment pour des spécialisations dans un domaine professionnel ou pour des fonctions de gestion de groupes.

**Cadre – contexte (Setting)** Situation ou disposition d'une situation de formation ou d'une procédure de vérification : type de tâche, moyens auxiliaires à disposition et autres conditions-cadres.

**Cadre de qualification** cf. *Référentiel de compétences / cadre de références* et *CEQ*.

**Candidat/e** Personne qui se présente ou se prépare à *l'examen professionnel* ou à *l'examen professionnel supérieur*.

**Capacités relationnelles** Capacités à bâtir des relations de différents types avec d'autres personnes. Dans le « Modèle Compétences - Ressources » employé dans ces documents, elles constituent, à côté d'autres, une sous-catégorie de la catégorie *aptitudes*.

**CEQ / EQF** (Cadre européen des qualifications / *European Qualification Framework*) Le CEQ est un cadre de référence commun qui permet un lien entre différents cadres de qualification nationaux et une comparaison internationale des systèmes de certification (cf. *Référentiel*).

**Certificat FSEA** Qualification de base reconnue dans toute la Suisse dans le domaine de la formation des adultes. Il peut être obtenu soit après avoir suivi le module 1 du parcours modulaire du brevet fédéral de formateur/trice d'adultes et avoir présenté l'attestation de pratique professionnelle requise, soit par une procédure de *validation des acquis*. Il atteste la capacité de préparer, animer et évaluer des sessions de formation destinées aux adultes dans son domaine spécifique, sur la base de concepts, de plans de formation et de supports didactiques donnés.

**Champ opérationnel** Est défini par le type d'action, par les acteurs impliqués et par le contexte.

**Client/e** Personne intéressée à une mesure de formation. On entend par clients tant les clients individuels que des clients institutionnels intéressés à des mesures de formation destinées à un grand nombre de personnes, ou des commanditaires de prestations de formation internes à une entreprise.

**Collaborateur/trice** Dans le contexte de la formation continue, le terme s'applique aussi bien au personnel andragogique qu'administratif.

**Commission d'examens** Dans le cadre du système de la formation professionnelle continue, les *organes responsables* des titres, nomment des commissions d'examens, responsables de l'organisation et du déroulement de l'*examen professionnel* ou de l'*examen professionnel supérieur* ainsi que de l'octroi de *brevets fédéraux* ou de *diplômes*. Dans le cas de certifications modulaires, ces fonctions sont attribuées à une *commission pour l'assurance qualité*.

**Commission pour l'assurance qualité (CAQ)** Dans le cadre de la formation professionnelle supérieure selon le système modulaire, la commission pour l'assurance qualité a les fonctions d'une commission d'examens et, de plus, elle assume la surveillance de la qualité de l'offre de formation (cf. *Commission d'examens*).

**Compétence** Dans les présents documents, on entend par compétence la capacité d'accomplir des actions et, à travers celles-ci de gérer une ou plusieurs situations. (cf. Ghisla/Bausch/Boldrini, CoRe – Kompetenzen-Ressourcen: *Ein Modell der Curriculumentwicklung für die Berufsbildung, Zeitschrift für Berufs- und Wirtschaftspädagogik, 3/2008*).

Par comparaison, la définition du Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague du SEFRI, « La compétence désigne l'aptitude à mettre en oeuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans une situation de travail habituelle ou nouvelle. Elles sont définies en termes d'objectif, d'autonomie, de prise d'initiative, de responsabilité, du contexte relationnel ou de coopération, des ressources utilisées et du profil requis. La compétence comprend 1) la compétence cognitive, qui implique l'utilisation de théories et de concepts, ainsi que des connaissances informelles et tacites acquises par la voie de l'expérience; 2) la compétence fonctionnelle (habiletés pratiques, savoir-faire), nécessaire pour l'exercice d'une activité concrète; 3) la compétence personnelle qui implique de savoir comment se comporter dans une situation spécifique et 4) la compétence éthique qui implique de posséder certaines valeurs personnelles et sociales. »

**Compétence opérationnelle** Terme utilisé pour mettre l'accent sur le caractère opérationnel de la compétence lié à des situations concrètes et pour éviter l'ambiguïté avec le mot *compétence*. Peut aussi être compris comme une compétence globale (cf. SEFRI, Manuel relatif aux ordonnances).

**Comportements** « Les comportements font référence à des attitudes, à des valeurs et à des normes influant sur la manière d'agir dans des situations données » (SEFRI, Manuel relatif aux ordonnances).

**Concept de formation** Planification d'un *cours* ou d'une autre *mesure de formation*, où sont présentés et motivés les objectifs, le cadre, les contenus et la structure didactique. Un concept de formation complet commence par une analyse des besoins ou la formulation d'un mandat; il comporte le calcul des ressources financières et en personnel, et englobe aussi la procédure pour la vérification des progrès ainsi que des mesures pour l'assurance qualité.

**Connaissances** « Par connaissances, on entend tous les éléments qui ont trait au savoir et sont importants pour la maîtrise des situations données. Font partie des connaissances les théories, les notions et les règles, mais aussi les données et les valeurs-clés » (SEFRI, Manuel relatif aux ordonnances).

**Contrôle des objectifs d'apprentissage** Contrôle de la réalisation des objectifs fixés pour un *module* ou un *cours*. Selon les objectifs formulés, il peut s'agir du contrôle d'une compétence ou du contrôle d'une ou de plusieurs *ressources* (cf. *Evaluation des acquis*).

**Contrôle qualité** Processus de contrôle continu ou périodique des standards ou des objectifs qualité définis (cf. *Controlling*).

**Controlling** Désigne le processus de contrôle continu ou périodique des objectifs planifiés. Dans le domaine de la formation, le controlling peut se rapporter p. ex. à la planification financière ou à la réalisation des objectifs intermédiaires d'une mesure de formation plus longue ou d'un projet de développement.

**Cours** Offre de formation qui, en général, a une durée limitée et qui se concentre sur un seul thème déterminé, ou aide à développer une certaine aptitude ou habileté pratique, sans pour cela mener à une *qualification* (cf. *Parcours de formation*).

**Critères** Standards permettant d'évaluer des candidates et candidats lors de contrôles ou d'examens. Pour vérifier que les critères sont remplis, des *indicateurs* sont habituellement définis.

**Curriculum** S'entend pour la présentation formalisée d'un processus de formation planifié (public cible, objectifs, contenus, méthodes et processus didactiques, organisation de la formation).

**Description d'une profession** Description des principales opérations et situations d'interaction afférentes à une profession.

**Didactique** Théorie et pratique de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans un sens plus strict, on entend les sciences de l'éducation.

**Didactique du domaine professionnel** Se sert – comme d'autres didactiques spécialisées – de la *didactique générale* et de ses modèles et théories. Elle applique ceux-ci aux particularités de l'apprentissage professionnel. Comme particularités, on entend les éléments spécifiques correspondant à des niveaux (formation initiale ou formation professionnelle supérieure, formation continue en entreprise, etc.), les capacités effectives, le concept de lieu de formation et les coopérations entre les lieux de formation ou d'autres encore. La didactique du domaine professionnel actuelle développe également des concepts autonomes comme par exemple le concept connu de champ d'apprentissage ou le concept de *Problem Based Learning*. Les domaines professionnels sont par exemple les domaines « soins », « technique », « économie », etc. Dans les écoles supérieures, les domaines sont définis réglementairement par une annexe à l'OCM ES (Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales des écoles supérieures).

**Didactique générale** Aborde les questions touchant les exigences, les possibilités, les conséquences et les limites de l'enseignement et de l'apprentissage en général. Concilie la logique du contenu et la logique de l'apprenant (cf. *Didactique*).

**Didactique spécialisée** Se réfère à des processus d'apprentissage dans un domaine ou une spécialisation spécifique. Part des mêmes questions et énoncés que la didactique générale en les plaçant dans un contexte spécifique, à savoir dans un domaine scolaire ou professionnel particulier. La didactique générale et la didactique spécialisée interagissent dans un rapport de complémentarité. Historiquement, les didactiques spécialisées sont nées en se basant sur des contenus, p. ex. la didactique des mathématiques ou la didactique des langues.

**Diplôme fédéral (gén.)** Titre de degré tertiaire B de la formation professionnelle supérieure. Les candidats au diplôme fédéral doivent en règle générale être en possession d'un brevet fédéral dans le domaine spécifique. Les diplômes fédéraux existent notamment pour des spécialisations exigeantes ou pour des fonctions de gestion dans le domaine professionnel spécifique.

**Directive** Explique les règles et les procédures concernant les *examens professionnels* ou les *examens professionnels supérieurs*, définies dans le *règlement d'examen* en vue de l'obtention du *brevet fédéral* ou du *diplôme professionnel fédéral*.

**Dispositif de formation** Terme général désignant des *processus de formation* de toute sorte (cours, séminaires, etc.).

**Dispositif de qualification** Terme général qui s'applique à toutes les procédures servant à la vérification des *compétences* et/ou *ressources* nécessaires à un *profil de qualification*. Il peut s'agir d'examens de la formation professionnelle supérieure mais aussi de procédures de *validation* (VAE) pour des *compétences* et ressources acquises par un apprentissage formel, non formel ou informel.

**Diversité Diversity** Le terme de *diversity* a remplacé ou complété celui de *gender*. Dans un concept plus large de *diversity*, il s'agit d'une gestion constructive et valorisante des qualités et du bagage de connaissances et d'expériences différentes. Cette différence a une influence sur ce qui se passe dans le cours et peut par exemple concerner le genre (*gender*), le type de formation, l'âge, la provenance géographique, etc.

**Durée du module** La durée des modules dans le système modulaire FFA est répartie entre le *temps de présence net au cours* et le *temps de travail autonome*.

**ECTS** (*European Credit Transfer System*) « Système de crédits pour les instituts d'enseignement supérieur du tertiaire A. Il est centré sur la charge de travail de l'étudiant requise pour atteindre les objectifs définis en termes de compétences et d'objectifs d'apprentissage à atteindre. L'unité de mesure est calculée en termes de « *workload* »: le nombre d'heures moyen nécessaire pour arriver à l'objectif de formation. Ces heures incluent les heures de travail personnel, les heures de contact, les heures de laboratoire, les travaux et examens » (SEFRI, Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague).

**ECVET** (*European Credit System for Vocational Education and Training*) « Système de crédits appliqué à la formation professionnelle. Ce système n'est pas encore en place. L'approche doit largement s'appuyer sur les compétences et éventuellement tenir compte des « *workloads* » (SEFRI, Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague).

**Efficacité** Impact d'une mesure. Est calculée sur la capacité de telle mesure d'atteindre les objectifs définis.

**Efficience** Le fait d'atteindre les objectifs définis grâce à l'utilisation minimale ou optimale des ressources.

**Enseignant/e (spécialiste)** Personne enseignant une matière spécifique, habituellement dans une structure institutionnelle ou au sein d'une entreprise, souvent comme activité accessoire. En règle générale, l'enseignant/e (spécialiste) suit des programmes déjà établis et peut utiliser des supports de cours existants. Sa responsabilité envers le groupe et les participants se limite à l'enseignement du cours. Le plus souvent, l'enseignant est titulaire du *certificat FSEA* (cf. *Formateur/formatrice avec brevet fédéral, Enseignant/e / animateur/trice de cours*).

**Enseignant/e / animateur/trice de cours** Personne enseignant une matière spécifique, habituellement dans une structure institutionnelle ou au sein d'une entreprise et en suivant des programmes établis et en utilisant des supports de cours existants. Le plus souvent, l'enseignant est titulaire du *certificat FSEA* (cf. *Formateur/trice, Enseignant/e spécialiste*).

**Evaluation** Désigne différents types d'évaluations formalisées se rapportant aux résultats de *dispositifs de formation* ou concernant le *processus de formation* lui-même. Le terme est donc employé au sens large dans les documents concernant les *qualifications* « brevet fédéral de formateur/trice » et « diplôme fédéral de responsable de formation » (correspond au terme allemand *Evaluation*).

**Evaluation des compétences** Documentation qui démontre qu'une certaine *compétence* a été acquise, p. ex. par la description et l'évaluation d'actions professionnelles. Dans le *système modulaire FFA*, une évaluation des *compétences* a été définie pour chaque *module*.

**Examen professionnel (EP)** Examen placé sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, donnant droit à un *Brevet fédéral*. Un règlement et une directive définissent les contenus et les normes de l'examen professionnel.

**Examen professionnel supérieur (EPS)** Examen placé sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, donnant droit à un *Diplôme fédéral*. Un règlement et une *directive* définissent les contenus et les normes de l'examen professionnel supérieur.

**Formateur/trice avec brevet fédéral** Professionnel/le de la formation initiale et continue des adultes qui a réussi l'examen professionnel EP. Les formateurs/trices sont en mesure de planifier et de gérer des cours et des formations de manière autonome. En règle générale, ils sont à même de gérer eux-mêmes des imprévus ou des situations problématiques qui pourraient surgir dans un groupe d'apprenants et de s'occuper de tâches de conseil et de soutien en rapport avec la formation. Le brevet fédéral de formateur/trice correspond au niveau 2 du *système modulaire FFA* (cf. *Enseignant/e spécialiste, Responsable de formation avec dipl. féd.*).

**Formation / processus de formation** Termes généraux pour désigner les mesures de formation initiale et de formation continue se déroulant dans des institutions de formation, organisations ou entreprises, c.à.d. cours, formations, mesures de qualification, coaching, etc. Dans un sens plus large, formation signifie le processus de développement de la personne dans sa confrontation à son environnement social et naturel.

**Formation continue** Comprend l'ensemble de l'apprentissage d'une personne adulte tout au long de sa vie, pour autant qu'il n'ait pas lieu dans le cadre d'une formation formelle. Dans la loi sur la formation continue les termes de formation « non formelle » et « informelle » sont utilisés.

**Genre Gender** Se distingue du genre biologique (sexe) et désigne le genre « social » ou « psychologique » d'une personne. Dans la formation ou la gestion de personnes, la prise en compte du *gender* joue un rôle important, comme par exemple par rapport aux formes de gestion ou au comportement dans le rôle au sein d'une équipe ou aussi quant à certaines préférences d'apprentissage (cf. Diversité - *Diversity*).

**Habilités pratiques** Savoir-faire. Dans le « Modèle Compétences-Ressources », elles constituent, aux côtés des savoirs cognitifs et d'autres, une sous-catégorie de la catégorie *aptitudes*.

**Indicateurs** Manifestations ou indices d'une *compétence* ou d'une *aptitude*. Lors de *procédures de qualification* pour l'évaluation de *compétences* définies, on fixe une liste de *critères* et d'indicateurs qui facilitent la tâche de vérifier si le critère est atteint. En cas de décision pénalisant la *candidate* ou le *candidat*, il peut être démontré, à l'aide des indicateurs, pourquoi le critère a été considéré comme non atteint.

**Input** En relation avec les systèmes assurance et développement qualité dans le domaine de la formation, sont définis comme inputs, les facteurs qui influencent de l'extérieur le processus d'apprentissage individuel, p. ex. l'infrastructure de l'institution de formation, les formateurs, le programme didactique, les supports de cours. Un système focalisé sur l'input tend à optimiser ces facteurs (cf. *Output*).

**Intervision** Analyse d'événements et de situations tirés de la pratique professionnelle, dans un groupe de collègues (pairs). Habituellement, l'intervision suit une procédure établie et il existe des rôles et des règles bien définies. Contrairement à une *supervision*, les séances d'intervision ne sont pas conduites par un professionnel externe.

**Mesure de formation (complexe)** Cours ou autre dispositif de formation. Par mesure de formation *complexe*, on entend une mesure de formation constituée de plus d'un *cours* ou d'un *module*, comprenant plusieurs matières, se déroulant sur différents lieux et/ou avec différentes modalités de formation (p. ex. *blended learning*), ou d'autres éléments qui en rendent plus exigeant le cadre didactique ou l'organisation par rapport à un *cours* collectif traditionnel ayant un objectif d'apprentissage commun.

**Mesure de qualification** Mesure de formation ayant pour but d'obtenir une qualification en général de type professionnel.

**Méthodologie** Part de la didactique qui désigne la conception pratique du processus d'apprentissage par le formateur, le « comment » de l'enseignement (p. ex. la définition des modalités et le choix des moyens d'apprentissage), tandis que la *didactique* s'occupe du « quoi » (p. ex. la définition des objectifs et le choix des contenus).

**Module** Unité didactique complète définie, en général, par la *compétence* à atteindre, ou par un ensemble de compétences correspondant à une classe de *situations opérationnelles*.

**(N)TIC** (Nouvelles) Technologies de l'information et de la communication.

**Organisation** Dans les documents concernant les qualifications « brevet fédéral de formateur/trice » et « diplôme fédéral de responsable de formation », il faut entendre par organisation un terme générique s'appliquant à toutes sortes de structures qui organisent et réalisent des dispositifs de formation, comme des écoles, institutions, entreprises, associations, etc.

**Output** Dans le contexte de systèmes d'assurance et de développement de la qualité dans le domaine de la formation, un système focalisé sur l'output évalue surtout les résultats de processus de formation (cf. *Input*).

**Parcours de formation** Offres de formation qui aboutissent à une *qualification*. Ils se composent habituellement de plusieurs matières ou modules ou montrent un degré de complexité plus élevé que des *cours* par leur durée, les différents lieux de *cours*, modalités de *cours*, formateurs.

**Parcours modulaire** Un certain nombre de *modules* qui, ensemble, aboutissent à une qualification.

**Participant/e** (à la formation) Terme général désignant une personne prenant part à un *processus de formation* organisé (apprenant, étudiant, etc.).

**Plan de cours** Plan présentant les objectifs à atteindre, les contenus à traiter pendant une *formation* ou un *parcours de formation* (cf. *Curriculum*).



**Plan de formation** *Concept de formation* global menant à une qualification et comprenant plusieurs unités ou *modules*. Un plan de formation décrit généralement des processus de formation plus longs qui peuvent comprendre aussi différents lieux de formation (p. ex. cours et expérience professionnelle pratique) et/ou plusieurs modalités de formation (séminaires en groupe, suivi individuel, apprentissage en ligne, etc.).

**Procédure de validation** Processus défini pouvant mener à la validation de *compétences*. Dans le *système modulaire FFA*, ce processus est appelé *validation des acquis*.

**Profil de qualification** Décrit les *compétences* nécessaires pour l'accomplissement des activités caractéristiques à une fonction professionnelle et qui doivent par conséquent être démontrées pour obtenir la *qualification* professionnelle (cf. *Profil professionnel*).

**Profil professionnel** Constitue la base de la définition de la *description d'une profession*. C'est une sorte d'inventaire de *situations opérationnelles* auxquelles les professionnels se voient confrontés dans leur pratique (cf. *Profil de qualification*).

**Projet de cours** Projet didactique et méthodologique pour un *cours* ou un *module*.

**Qualification** « Une qualification est obtenue quand un organisme compétent détermine que l'apprentissage d'un individu a atteint un niveau spécifique de connaissances, savoir-faire et compétences. Le niveau des résultats d'apprentissage est confirmé par une évaluation ou par le fait d'avoir achevé un programme de formation donné. Une qualification donne une reconnaissance officielle de la valeur du titre sur le marché du travail et pour la poursuite des études ou de la formation. Une qualification peut donner le droit d'exercer une profession » (SEFRI, Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague).

**Référentiel / Cadre de référence** Désigne un système de descripteurs qui caractérisent un domaine d'activité ou un domaine spécifique (p. ex. le cadre européen commun de référence pour l'apprentissage des langues). Il a une dimension horizontale représentant des secteurs partiels (dans les langues p. ex. la compréhension de textes écrits ou l'interaction orale), et une dimension verticale définissant différents niveaux de *compétence* (pour les langues les niveaux A1, A2, B1, etc.). Dans la formation professionnelle suisse, c'est souvent le terme de *Référentiel* qui est utilisé; dans d'autres contextes, on trouve le terme *Cadre de référence*. Les deux expressions sont synonymes.

Dans le cadre du processus de Copenhague, c'est le terme *Référentiel de compétence* (RdC) qui est employé. Parallèlement au *cadre national de qualification*, chaque branche élabore un *Référentiel de compétence* (RdC) dans lequel sont décrites les activités, les fonctions et les processus propres à chaque secteur professionnel, ainsi que les *compétences* nécessaires pour l'exercice des professions correspondantes.

Alors qu'un *référentiel* ou *référentiel de compétence* est spécifique à une branche, la notion de cadre de *certification* s'applique à un cadre de références global: un cadre de certification est un instrument pour le développement et la classification des certifications selon un ensemble de critères définissant le niveau d'apprentissage atteint. Cet ensemble de critères peut être implicite dans les descripteurs des certifications elles-mêmes ou être rendu explicite sous la forme d'un ensemble des descripteurs définissant les niveaux (SEFRI, Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague) (cf. *CEQ*).

**Règlement d'examen (gén.)** Fixe la procédure de qualification pour l'obtention du *brevet fédéral* (*examen professionnel*) ou du *diplôme professionnel fédéral* (*examen professionnel supérieur*).

**Responsable de formation avec diplôme fédéral** Professionnel/le qui a réussi l'examen professionnel supérieur. Les responsables de formation ont une fonction de gestion dans la formation en entreprise ou dans la formation continue, ils/elles sont responsables de secteurs au sein d'institutions de formation, directrices/teurs de centres de compétence ou d'institutions de formation continue. Dans le travail de formation avec des adultes, ils/elles assument des tâches exigeantes dans la formation et dans la conception et sont capables d'organiser des offres de formation, de les développer et de les évaluer. Ils/elles dirigent une unité d'organisation ou sont chefs de produit. La planification, l'organisation, le développement, la gestion de la qualité, le marketing et le démarchage ainsi que la conduite du personnel dans le contexte de la formation font partie de leurs tâches principales. Le diplôme fédéral de responsable de formation correspond au niveau 3 du *système modulaire FFA* (cf. *Enseignant/e, Formateur/trice*).

**Ressources** Désigne les *connaissances*, *aptitudes* et comportements requis ou utiles pour la gestion de manière compétente d'une *situation opérationnelle* ainsi que les moyens externes nécessaires (cf. *Compétence*).

**Sessions de formation** Toutes les formes d'apprentissage organisé.

**Situation opérationnelle** Est définie par l'action, le type de relation et/ou l'interaction avec d'autres acteurs, ainsi que par les conditions cadres pertinentes pour l'(inter)action (normes à respecter, facteurs et tendances de développement à prendre en compte, etc.).

**Standardisation** Lors d'examens dans lesquels des experts doivent évaluer des candidats selon des *critères* et des *indicateurs* définis, les experts sont généralement formés préalablement dans l'interprétation des critères et des indicateurs. Par des exemples, les évaluations individuelles sont comparées, dans le but d'arriver à des standards communs qui permettront aux experts d'évaluer les candidats de la même manière.

**Supervision** Consultation en groupe ou en individuel autour de circonstances et de situations de la pratique professionnelle, avec l'aide d'un professionnel (cf. *Intervision*).

**Supports didactiques** Il faut les entendre dans un sens large qui comprend, en plus des manuels et des matériels traditionnels, p. ex. aussi les matériels et ressources mis à disposition dans des contextes d'apprentissage autonome ou d'apprentissage virtuel.

**Système modulaire** Système cohérent dans un domaine professionnel comprenant plusieurs *parcours modulaires* qui aboutissent, chacun, à une *qualification*.

**Système modulaire FFA** (cf. *Système modulaire*) Comprend les deux *parcours modulaires*:

- Formateur/formatrice avec brevet fédéral modules FFA-BF-M1 – FFA-BF-M5
- Responsable de formation avec diplôme fédéral modules FFA-D-M1 – FFA-D-M6.

**Temps de présence net au cours** Désigne les moments qui ont lieu pendant l'apprentissage organisé dans le groupe, sous la surveillance d'un enseignant et s'entend comme temps de présence net, déduction faite des pauses.

**Temps de travail autonome.** Comprend tout ce qui se passe en dehors de l'apprentissage dans le groupe sous la surveillance d'un enseignant, comme par exemple des lectures d'approfondissement, l'expérimentation pratique de méthodes ou de manières de procéder, la réflexion sur la pratique ou l'élaboration des éléments pour l'évaluation des compétences des modules.

**Valeur ajoutée** Gain de valeur réalisé – dans ce contexte – grâce à une *mesure de formation*. La valeur ajoutée se manifeste surtout à long terme p. ex. dans l'augmentation de la productivité ou dans la diminution d'erreurs, consécutive à l'acquisition de *compétences* par le personnel d'une entreprise par le biais d'une *mesure de formation*.

**VAE - Validation des acquis (de l'expérience)** Procédure pour l'évaluation et la reconnaissance de *compétences* qui n'ont pas été acquises par le biais de mesures de formation formelles. Dans la formation professionnelle suisse, on peut recourir à une procédure de VAE afin de raccourcir un parcours de formation, d'obtenir une qualification partielle (p. ex. certificat modulaire) ou un titre/qualification complète (p. ex. brevet fédéral de formateur/trice) (cf. *Procédure de validation*).

**Validation des acquis (VA)** Validation de compétences et de ressources acquises par apprentissage formel ou informel, et qui sont équivalentes à celles définies pour un titre de formation ou une qualification partielle. (cf. *VAE*)